

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	466.667.196 (anciennement n° 267.300.425)
Type d'institution	Association Chapitre XII
Nom de l'institution	Urgence Sociale des Communes Associées de Charleroi Sud-Hainaut
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3 (dont 1 en visio-conférence)
Conseil d'administration	2
Bureau exécutif	Néant
Autre organe (+ dénomination exacte)	Néant
#...	
...	

Membres du Conseil d'administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	VAN CAUWENBERGHE Philippe	Néant	Néant	Néant	Néant	100,00 %
Vice-Président	Benjamin SCANDELLA	Néant	Néant	Néant	Néant	80,00 %
Secrétaire	JUSNIAUX Olivier	Néant	Néant	Néant	Néant	100,00 %
Trésorière	GOBLET Corinne	Néant	Néant	Néant	Néant	80,00 %
Administrateurs	LISARDE Jean-Luc	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00%
	RIZZO Lori	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00 %
	DELIGIO Dominique	Néant	Néant	Néant	Relais social du Pays de Charleroi (Chapitre XII) Administratrice Néant	0,00 %
	SIMONS Yves	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00 %
	TUTTOLOMONDO Gian-Luigi	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
	LUAMBUA Tanguy	Néant	Néant	Néant	Néant	40,00 %
	PETIT Evelyne	Néant	Néant	Néant	Relais social du Pays de Charleroi (Chapitre XII) Administratrice Néant	80,00 %
	KADIM Mohamed	Néant	Néant	Néant	Néant	100,00 %
	PELLITTERI Gioacchino	Néant	Néant	Néant	Néant	40,00 %
	NICAISE Sylvain	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
	PALMERI Romain	Néant	Néant	Néant	Néant	25,00 %
	RAEYMACKERS Monique	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
	GASPARATA Théoneste	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00 %
	GOOSSENS Aurore	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00 %
	CACCIATORE Mélina	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
	TIPS Caroline	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
	VINET Annette	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
	PREVOST Ludovic	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00%
	LAMBERT Jacques	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00%
	DELISEE Isabelle	Néant	Néant	Néant	Néant	100,00 %
	DI SANTO Mario	Néant	Néant	Néant	Néant	20,00 %
	BONDROIT André	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00 %
	GOENS Benoît	Néant	Néant	Néant	Néant	60,00%
	BUCKENS Romuald	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
	MEESEN Anne	Néant	Néant	Néant	Néant	100,00 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Délégués					
AZZAZ Walaba	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
MOSCARIELLO Annibale	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
DELIEGE Anthony	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %
HUFKENS Eric	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
CHOEL Manon	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %
CARALLO Sylvie	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
SPATARO Gemma	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
CHAUFFOUREAU Léa	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
DEFRISE Philippe	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
MICHEL Céline	Néant	Néant	Néant	Néant	66,66 %
KINDERMANS Nicolas	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %
MEUREE Christian	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %
MOUTTAKI Nadia	Néant	Néant	Néant	Relais social du Pays de Charleroi (Chapitre XII) Administratrice Néant	0,00 %
CODUTI Nathalie	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Fonction ⁵	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
FIEVEZ Pascal	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
GUAJETTA Stéphane	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
SICILIANO Michele	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
DELPORTE-DANDOIS Martine	Néant	Néant	Néant	Néant	66,66 %
MGHARI Brahim	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
DAMANET Francis	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
VANDRAYE Nathalie	Néant	Néant	Néant	Néant	66,66 %
DEMEURE Mireille	Néant	Néant	Néant	Néant	33,33 %
PEVENAGE Stéphanie	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
PIREAU Marie-Claude	Néant	Néant	Néant	Néant	0,00 %
...					
Total général	X	X	X	X	X

B : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux. par organe. sur la période de reporting.

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	x	x	x	x
Directeur x	x	x	x	x
Directeur ...	x	x	x	x
Sous-directeur	x	x	x	x
Sous-directeur ...	x	x	x	x
Autre ...	x	x	x	x
Total rémunérations	x	x	x	x

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? ~~Oui~~ / Non
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** / Non
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui** / Non
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? _____

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que le staff de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluable en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Commentaires éventuels

Il n'y a pas de titulaires de fonction de direction.

Les représentants qui ne font plus partie des instances de l'association en vertu des nouvelles désignations prises par les partenaires, en cours d'année, sont reprises en gras italique.

Le pourcentage des présences a été calculé par rapport aux réunions (ou période) auxquelles les représentants étaient désignés.

Pour information, le nombre de représentants est selon les statuts de :

- 47 délégués à l'Assemblée générale
- 24 administrateurs (issus de l'Assemblée générale)